

MAIRIE de
BEAUMOTTE LES PIN
70150

☎ 03.84.31.78.12



Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 30 octobre 2015 à 20h15 en Mairie

Réunion publique sous la présidence du Maire en exercice, Bernard DUMONT
Secrétaire : Lucie GUERGEN

Tous les conseillers en exercice sont présents, hormis Pierre-Alain BEVALOT
qui donne procuration à Laure DENOIX.

Convocation en date du 20 octobre 2015.

Ordre du jour :

1. Délibération : dossier loi sur l'eau (enquête publique, plan d'épandage de Boue de la station de Besançon)
2. Délibération modification des statuts du SIED 70
3. Délibération pour la dissolution du CCAS
4. Délibération pour le reversement de 150€ à l'association des Jardins de la Doing
 - Relèvement du seuil de dispense des procédures
 - Syndicat de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon : élection de ses vice-présidents collège 2
 - Classement du site NATURA 2000
 - Conseil d'Ecole de Pin
 - Monument aux morts : Devis VEFOND
 - Logement rue du Breuil : Devis DENOIX
 - Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015
 - Présentation du site internet de la commune avant mise en ligne
 - Questions diverses

Monsieur DUMONT demande l'ajout à l'ordre du jour des points suivants :

5. Décisions modificatives du budget général
6. Décision modificative du budget assainissement
7. Décisions modificatives du budget eau

Cérémonie du 11 novembre

La Mairie a le plaisir de vous convier à :

La cérémonie du **11 novembre** qui se déroulera
à **11h30 au monument aux morts**
et sera suivie du pot de l'amitié servi en Mairie.

1. Dossier loi sur l'eau :

Une enquête publique dans le cadre du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour l'épandage des boues de la station d'épuration de Besançon a été lancée du 5 octobre au 5 novembre sur 112 communes des départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. Cette enquête consiste à recevoir l'avis des différentes communes et citoyens de ces territoires. Il est à noter que le plan d'épandage est fondé sur le volontariat des exploitants agricoles qui acceptent de recevoir les boues de la station d'épuration de Besançon et qu'il respecte les normes et règlements en vigueur.

Le dossier d'enquête publique est consultable en Mairie. Le commissaire enquêteur, Monsieur Millet, a été présent en Mairie le 22 octobre 2015 de 9h à 12h pour recevoir les personnes intéressées par cette enquête.

Délibération : "Le Conseil municipal déplore que préalablement à cette enquête, aucune réunion d'information publique n'ait eu lieu au vu de l'importance de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis DEFAVORABLE au dossier loi sur l'eau en raison :

- ***de la situation d'une partie de 2 parcelles en zone inondable (MJC10 et MJC33),***
- ***de la situation de 3 parcelles en zone proche des habitations (MJC 12, MJC13 et HR37) pouvant induire des nuisances olfactives,***
- ***d'une parcelle se situant à proximité du forage, en fond de talweg qui reçoit le trop plein des sources du Plaimont qui se jette dans le ruisseau de la Doing (MJC14)***
- ***d'une parcelle abritant des orchidées sauvages et se situant à proximité de la zone classée Natura 2000 (MJC15).***

De plus, il est à signaler que M. Jean-Charles MILLOT n'est plus agriculteur.

Le dossier manque de précisions en ce qui concerne la teneur des rejets en métaux lourds, en produits pharmaceutiques et en organismes potentiellement pathogènes.

Il est à déplorer que le dossier ne comporte pas la synthèse des analyses effectuées par la chambre d'agriculture de Haute-Saône qui nous est parvenue le 24 octobre 1985."

UNANIMITE

Dernières nouvelles : l'arrêté d'enquête publique est prolongé jusqu'au 27/11/2015 et un débat public aura lieu le 16 novembre 2015 à 14h30 à Rioz.

2. Modification des statuts du SIED 70 :

Le comité du syndicat s'est réuni le 12 septembre 2015 et a décidé de compléter ses statuts pour lui permettre d'installer et d'exploiter des bornes de recharge pour véhicules électrique sur le territoire des communes qui lui auront transféré la compétence des IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques).

Cette modification concerne principalement les villes et les gros bourgs.

Délibération : " Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la modification des statuts et du transfert de compétence des IRVE au syndicat d'électricité."

UNANIMITE

3. Dissolution du CCAS :

La Préfecture nous a fait parvenir une note d'information indiquant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) vient de modifier par son article 79, l'article L123-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Ainsi, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) deviennent facultatifs dans les communes de moins de 1500 habitants et leur dissolution est possible par délibération du Conseil Municipal. Compte-tenu que le CCAS de la commune n'a aucune activité depuis 20 ans, le Maire propose sa dissolution à compter du 31 décembre 2015. Les missions du CCAS seront assurées directement par la commune, par la création d'une commission Action Sociale.

Délibération : " Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de dissoudre le CCAS de la commune à compter du 01/01/2016 et de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune. Une commission Action Sociale sera créée."

UNANIMITE

4. Reversement de 150€ à l'association des Jardins de la Doing :

Le palmarès et la remise des récompenses pour le concours villes et villages fleuris se sont déroulés les 10 et 17 octobre aux Conseils Régional et Départemental. La commune a conservé la 2^{ème} fleur au titre des villages fleuris et le département a primé Didier et Colette MARCHAL dans la catégorie « maison avec jardin très visible de la rue ».

Un chèque de 150€ nous a été remis par le Conseil Régional et 2 silhouettes de cygne en fer nous ont été remises par le Conseil Départemental.

Le Maire remercie tous les habitants qui ont fleuri leur maison ainsi que les bénévoles de l'association des Jardins de la Doing qui ont contribué à l'embellissement de la commune et à maintenir les espaces propres et attrayants.

Délibération : " Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de reverser la somme de 150€ obtenue pour le fleurissement du village à l'association des Jardins de la Doing."

MAJORITE DES VOIX (UN CONTRE)

5. Décisions modificatives n°1 et 2 du budget général :

Délibération : "Décision modificative n°1 : 200€ du compte D6063 ("Fournitures d'entretien et équipement") du chapitre D011 ("Charges à caractère général") sont basculés sur le compte D60632 ("Fournitures de petit équipement") du chapitre même chapitre."

UNANIMITE

Délibération : "Décision modificative n°2 : 6 000€ du compte R775 ("Produits des cessions d'immobilisation") du chapitre R042 ("Opérations d'ordre entre section") sont basculés sur le compte R777 ("Subventions transférées au résultat") du même chapitre."

UNANIMITE

6. Décision modificative n°3 du budget assainissement :

Délibération : "Décision modificative n°3 : 500€ du compte D615 ("Entretien et réparations") du chapitre D011 ("Charges à caractère général") sont basculés sur le compte D701249 ("Reversement Agence de l'eau - redevance pour pollution domestique") du chapitre D014 ("Atténuations de produits")."

UNANIMITE

7. Décisions modificatives n°3 et 4 du budget eau :

Délibération : "Décision modificative n°3 : 1 000€ du compte D2315 ("Installation, matériel et outillage technique") du chapitre D23 ("immobilisations en cours") sont basculés sur le compte D203 ("Frais d'étude, de R&D et frais") du chapitre D20 ("Immobilisations incorporelles")."

UNANIMITE

Délibération : "Décision modificative n°4 : 150€ du compte D2315 ("Installation, matériel et outillage technique") du chapitre D23 ("immobilisations en cours") sont basculés sur le compte D2158 ("Autres") du chapitre D21 ("Immobilisations corporelles")."

UNANIMITE

8. Relèvement du seuil de dispense des procédures :

En l'application du décret n°2015-1163 du 17 septembre 2015, le nouveau seuil de dispense de procédure dans les marchés publics est fixé à 25 000€ HT. Le décret est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Le relèvement de ce seuil ne dispense pas de la consultation des entreprises.

9. Syndicat de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon : élection de ses vice-présidents issus du collège 2 :

Suite au renouvellement des conseils départementaux, ont été désignés comme vice-président pour la Haute-Saône : Maurice FASSET, pour le Doubs : Thierry MAIRE DU POSET et pour le Jura : Sandrine MARION.

10. Classement du site NATURA 2000 et Réserve Régionale :

Le Conseil Régional a décidé le classement en réserve régionale d'un territoire de 8,33 hectares situé autour de la grotte, pour une durée de 15 ans renouvelable par tacite reconduction.

11. Conseil d'école de Pin :

Le Conseil d'école de Pin se tiendra le mardi 3 novembre à 17h30.

12. Monument aux morts : Devis VEFOND :

A la demande de messieurs POUSSIÈRE et CAILLOZ, l'entreprise VEFOND propose un devis pour la reprise des marches du monument aux morts dont le montant s'élève à 2 445,52€ HT. Les travaux paraissant simples à réaliser, ils pourraient être réalisés par des bénévoles en 2 samedis. Un appel à volontaires sera réalisé au printemps auprès des habitants du village.

13. Logement rue du Breuil : Devis DENOIX :

L'entreprise DENOIX propose un devis pour l'achat de radiateurs électriques à inertie pour l'ensemble du logement à 4 415,92€ HT. La commune ne pouvant pas effectuer le remplacement de tous les radiateurs, Laurent SAUVIN consultera le locataire M. CHAMBON pour connaître les priorités. Il pourra être accompagné de M. DENOIX afin de vérifier si l'installation électrique est en mesure d'admettre cette puissance de chauffage.

14. Elections régionales :

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre. La permanence sera assurée de 8h à 18h par les conseillers municipaux.

15. Site internet :

Le site internet de la commune étant en cours de finalisation, la mise en ligne sera prochainement demandée.

16. QUESTIONS DIVERSES :

16.1. Coopération intercommunale

Dans le cadre du relèvement du seuil minimal des intercommunalités, le Maire, Bernard DUMONT présente le projet de schéma de regroupement de communautés de communes pour atteindre ces seuils.

16.2. Schéma de mutualisation de la CCVM

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, de maîtriser les dépenses et de proposer de nouveaux services, un projet de schéma de mutualisation des services a été élaboré par la CCVM. Il concerne les achats groupés, le groupement de commandes pour travaux et maîtrise d'œuvre et une réflexion sera menée en 2016 sur la création de services communs.

16.3. Raccordement du forage au réseau

Le dossier de consultation a été lancé pour le raccordement du forage au réseau. La date limite de dépôt des offres est fixée au 19 novembre 2015, l'ouverture des plis s'effectuant le mardi 24 novembre à 14h (réalisée par la commission d'appels d'offres de la commune).

16.4. Festivités de Noël

Le sapin de Noël acheté par la commune pour le Noël des enfants sera également utilisé pour décorer le marché de Noël organisé par l'association du patrimoine Beaumottais le **29 novembre**.

Le spectacle préparé par Laure DENOIX et les adolescents du village pour le Noël des enfants organisé par la commune le **20 décembre** se nomme « Magic Beaumotte ».

L'amicale Beaumottaise a donné son autorisation pour le prêt de sa salle pour le Noël des personnes âgées qui aura lieu le **16 janvier**.